2026 - 01

SYNDICAT MIXTE du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Reçu à la Préfecture de Loir-et-Cher, le :
02 MARS 2026

* * *

SEANCE DU LUNDI 26 janvier 2026

* * *

L'an deux mil vingt-six, le lundi 26 janvier, à huit heure trente, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 15 janvier 2026, se sont réunis dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays Vendômois et en visioconférence, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Présidente.

OBJET : AVIS SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE.

Étaient présents :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de présents en présentiel : 9
Nombre de présents en distanciel : 4
Nombre de votants : 13

Nom	Présent	Visio	Absent
Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT	X		
Madame Florence DOUCET			E
Madame Monique GIBOTTEAU	X		
Monsieur Philippe GOUET			E
Monsieur Philippe MERCIER	X		
Monsieur Bernard PILLEFER			E
Monsieur Alain BOURGEOIS		X	
Madame Karine GLOANEC-MAURIN	X		
Monsieur Laurent BRILLARD			E
Monsieur Yves ROLLAND			E
Madame Marie-Claude OROSQUETTE		X	
Monsieur Michel CHARTRAIN			E

Nom	Présen	Visio	Abse
Monsieur Bruno BARBIER		X	
Monsieur Yves BELOEIL	X		
Monsieur Bernard BONHOMME	X		
Madame Floriane CASSAUD			E
Monsieur JM CHALON			E
Monsieur François GAULLIER		X	
Madame Claire GRANGER	X		
Madame Catherine MONNIER			E
Monsieur Pierre SOLON	X		
Monsieur Arnaud TAFILET			E
Madame Marylène GOUET		X	
A pourvoir suite décès JC THUILLIER			

E : excusé(e)

La Présidente rappelle que le Bureau, a reçu délégation par délibérations du Comité Syndical n°2020-18 du 14 septembre 2020, pour l'examen des dossiers du Contrat Régional du Pays Vendômois.

La Présidente présente aux membres du Bureau les demandes de subventions déposées au titre du CRST.

Le Bureau, à l'unanimité des votes exprimés (13 POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention), émet un avis favorable sur les projets suivants :

2026-01

TITRE PROJET	OBJECTIFS DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	Montant total du projet	DEPENSE RÉGIONALE ELIGIBLE	SUBVENTION CRST	Avis du Bureau SUBVENTIONS
Animation du Contrat Local de Santé du Pays Vendômois 2025	Co-financement régional du poste d'animation du Contrat Local de Santé (salaires+charges patronales+frais de gestion)	Syndicat Mixte du Pays Vendômois	60 167 €	60 167 €	18 050 €	Avis favorable
Isolation du restaurant scolaire	rénovation énergétique globale du restaurant scolaire (isolation, menuiseries, ventilation) afin d'atteindre l'étiquette C et de réduire la consommation de plus de 100 kWh/m²/an. Ce projet s'accompagne de la création d'un réseau de chaleur bois alimenté par une nouvelle chaufferie locale.	Commune de Crucheray	385 997,61€	84 708,34€	50 600 €	Avis favorable
Rénovation de l'éclairage public	Rénovation de l'éclairage public (52 points lumineux) Economie annuelle de 6 707 KWh Gaz à effet de serre évités : 563 KgEqCO2 par an	Commune de Brévainville	25 250 €	25 250 €	7 500 €	Avis favorable
Rénovation de l'éclairage public	Rénovation de l'éclairage public (20 points lumineux) Economie annuelle de 6 707 KWh Economie annuelle de 1 659 KWh Gaz à effet de serre évités : 139 KgEqCO2 par an	Commune de la Chapelle-Vicomtesse	12 120 €	11 810 €	3 500 €	Avis favorable
Inventaire de biodiversité Commune de Lisle	Réalisation d'Inventaires de Biodiversité Communaux sur la commune	Commune de LISLE	20 250 €	20 250 €	16 200 €	Avis favorable
Isolation d'un logement locatif communal	rénovation globale d'un logement communal destiné à la location. Cette réhabilitation permet un accès PMR. Cette rénovation permettra de gagner 454 kWh/m²/an passant de l'étiquette G à l'étiquette B soit : Une économie annuelle de 23 381 KWhep Gaz à effet de serre évités : 772,5 KgEqCO2/an. La superficie finale sera de 51,50 m².	Commune de La Chapelle Vicomtesse	190 712,39 €	47 207,72€	28 300€	Avis favorable

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture : 02 Mars 2026
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 05 Mars 26
La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,